



Société Anonyme au Capital de 214 725.000 DHS  
Siège Social: 29, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca. R.C : 48059

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2017**

### **AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Messieurs les Actionnaires de TASLIF, Société Anonyme au Capital de 214.725.000 de dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de la Société sis à Casablanca, 29 Boulevard Moulay Youssef le :

**Jeudi 27 avril 2017 à 10 heures.**

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2016.
- Rapport des commissaires aux comptes et résultats de cet exercice.
- Approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.
- Affectation des résultats.
- Fin de mandat de deux Administrateurs
- Quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.
- Fixation des jetons de présence.
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes.
- Rapport spécial sur l'Examen des Conventions visées par l'article 56 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur sont priés de présenter, à la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque dépositaire des titres datée d'au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les Actionnaires qui ne pourraient assister à cette Assemblée et qui désireraient s'y faire représenter pourront retirer au Siège Social de la Société une formule de pouvoir à remplir.

Toute demande d'inscriptions de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au Siège Social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

### **PROJET DE RESOLUTIONS**

#### **Première résolution**

##### **Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :**

L'Assemblée Générale, après les avoir entendus, approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

#### **Deuxième résolution**

##### **Approbation des états de synthèse de l'exercice 2016 :**

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états de synthèse, lesquels font ressortir un bénéfice net comptable de DH 37 112 636,51

#### **Troisième résolution**

##### **Affectation des résultats :**

L'Assemblée Générale approuvant la proposition faite par le Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 de la façon suivante :

- |                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| • Report à nouveau exercice antérieur | • 28 824 431,75 DH |
| • Bénéfice de l'exercice 2016         | • 37 112 636,51 DH |
| • A la réserve légale                 | • 1 855 631,83 DH  |
| • Bénéfice distribuable               | • 64 081 436,43 DH |

- A titre de dividendes (Soit 1,70 dirham par action)
- Le solde Au compte report à nouveau
- 36 503 250,00 DH
- 27 578 186,43 DH

Après affectation des résultats, le compte report à nouveau présentera donc un solde créditeur de 27 578 186,43 DH

A la suite de cette affectation de résultat, il sera attribué à chacune des 21.472.500 actions composant le capital social, un dividende de 1,70 DH

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende auprès de la société de bourse Maroc Services Intermédiation (MSIN), à compter du 22 septembre 2017 pour tous les actionnaires, qu'ils soient propriétaires d'actions nominatives, inscrites en compte auprès de MAROCLEAR ou propriétaires d'actions au porteur.

#### **Quatrième résolution**

##### **Fin de mandat de deux Administrateurs :**

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats d'administrateur de Messieurs IBRAHIMI Said et DEMISSY Alain arrivent à échéance avec la présente Assemblée Générale et décide de ne pas les renouveler.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur IBRAHIMI Said et Monsieur DEMISSY Alain pour les efforts et les services rendus à la Société.

#### **Cinquième résolution**

##### **Quitus aux Administrateurs :**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves de leur gestion aux Administrateurs pour l'exercice 2016.

#### **Sixième résolution**

##### **Fixation des jetons de présence :**

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant global brut des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2016 aux membres du Conseil d'Administration à 500.000 dirhams pour les Administrateurs présents.

#### **Septième résolution**

##### **Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes :**

Les fonctions des Commissaires aux Comptes : Cabinet LS Consulting représenté par Madame Lyna SEBTI et Cabinet EL JERARI représenté par Monsieur EL JERARI prennent fin par l'arrivée du terme.

L'Assemblée Générale approuve la nomination de deux nouveaux Commissaires aux Comptes ; Cabinet MAZARS représenté par Monsieur DIOP Abdou et Cabinet EL JERARI représenté par Monsieur EL JERARI Mohamed.

#### **Huitième résolution**

##### **Conventions visées à l'article 56 de la loi sur les sociétés anonymes :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, le Président déclare que dans le courant de l'exercice, il n'a été passé aucune convention nouvelle, mais il rappelle les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est poursuivie durant l'exercice à savoir :

- Conventions Assurance Groupe & Multirisque avec SAHAM ASSURANCE
- Convention d'Assistance avec SAHAM ASSISTANCE
- Conventions Management Fees avec SANAM HOLDING

#### **Neuvième résolution**

##### **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales :**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.



*Société Anonyme au Capital de 214 725.000 DHS  
Siège Social: 29, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca  
R.C : 48059*

-----

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2017 AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Messieurs les Actionnaires de TASLIF, Société Anonyme au Capital de 214.725.000 de dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège de la Société sis à Casablanca, 29 Boulevard Moulay Youssef le :

**Jeudi 27 avril 2017 à 11 heures.**

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des Statuts de la Société mis à jour par rapport à la Loi 17-95 sur la S.A telle-que modifiée et complétée par la Loi 20-05 et la Loi 78-12
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

### **PROJET DE RESOLUTIONS**

#### **Première résolution**

Les actionnaires après avoir passé en revue les statuts de la société article par article tenant compte des amendements apportés à la Loi 20-05 et 78-12, adoptent les nouveaux statuts tels que présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour signer les nouveaux statuts et déléguer tous pouvoirs au porteur desdits statuts en vue d'accomplir les formalités légales là où cela est nécessaire.

#### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.